

cette année, mais nous devrions certainement essayer de convoquer ces commissaires des valeurs mobilières au Comité au début de l'année prochaine.

M. HACKETT: En toute déférence envers M. Maitland, à moins que nous ne soyons déterminés à exagérer outre-mesure la portée des règlements de ces commissions, tout ce que ces commissaires pourraient nous dire ne nous serait pas d'un grand secours.

M. BOUCHER: Cependant, monsieur le président, une proposition a été faite ici précédemment, à l'effet d'entendre les observations du ministère de la Justice, sur son attitude à ce sujet, et je suis fermement d'avis que nous ne devrions pas laisser écouler la présente session sans que le ministère de la Justice fasse ses représentations au Comité. Il est possible que le Comité en arrive ensuite à certaines conclusions qui supprimeraient la nécessité de prolonger cette enquête. Nous devrions au moins étudier la possibilité d'en arriver à une décision au cours de la présente session. Si, pour une raison quelconque, nous ne sommes pas fixés à ce sujet, nous devrions remettre la question à plus tard. Je ne crois pas que nous devrions songer à retarder notre décision plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire, et cela pour deux raisons; premièrement, parce que ce traité est en vigueur depuis assez longtemps; et deuxièmement, parce que le public est actuellement assez bien au courant de la portée de ce traité; et nous ne devrions pas le laisser inachevé plus longtemps qu'il n'est nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Toutes ces remarques sont bien à propos. Mais il y a l'aspect constitutionnel à considérer.

M. LÉGER: Allons-nous discuter cela maintenant ou allons-nous entendre M. Jones?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il convient de discuter cela maintenant. M. Jones en aura pour une demi-heure. Je tiens à connaître l'opinion des membres du Comité parce que demain nous aurons une séance du comité du programme, et j'estime qu'il nous serait utile de connaître les sentiments des membres du Comité quand le comité du programme se réunira, car cela le guidera dans ses travaux futurs. Si cela vous agréait, je vais maintenant appeler M. Gordon Jones.

M. Gordon Jones, directeur de mines, *est appelé.*

M. FRASER: Permettez-moi de vous dire, monsieur le président, que M. Jones s'attendait à trouver ici une carte géographique. Elle n'est pas encore arrivée, mais son secrétaire dit qu'elle est en route.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, merci monsieur Fraser, je puis procéder sans carte. Je me sens quelque peu embarrassé après avoir entendu les nombreux orateurs éminents qui ont comparu devant vous. Cependant, comme je ne suis pas orateur public, je n'ai pas préparé de discours; mais durant l'intervalle entre le lunch et maintenant, j'ai abrégé mes observations autant que possible; et je m'efforcerais d'éviter de répéter ce qui a déjà été dit. Tous ceux qui ont parlé vous ont présenté un excellent exposé du cas.

Et maintenant, j'aimerais vous dire un mot au sujet de ma profession. Si je m'occupais d'immeubles, vous m'appelleriez probablement courtier en immeubles, sauf que je suis un peu plus que cela: je suis l'intermédiaire entre celui qui possède une propriété et celui qui en cherche une: de plus, j'ai à mon emploi un personnel permanent, et à ma disposition un grand nombre de techniciens, et je puis mettre à l'œuvre des experts que les financiers ne savent pas où trouver. En ce moment, je possède des intérêts dans six des neuf provinces en plus des territoires du Nord-Ouest et par conséquent je sens que j'ai qualité pour parler sur le sujet.

M. FRASER: Monsieur Jones, lorsque vous dites que vous êtes un "intermédiaire", vous voulez dire que vous aidez le prospecteur à trouver un acheteur pour sa propriété?